

Le journal du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine

EDITORIAL

J'espère que cette pause estivale bienvenue vous a apporté du répit et de la sérénité. En cette rentrée, je vous souhaite, à toutes et tous, assistant(e)s maternel(le)s de pouvoir accueillir les enfants et leurs familles dans les conditions requises par le métier, en maintenant la bienveillance mutuelle et l'écoute, en favorisant le respect des différences.

Que la valorisation et les évolutions de nos pratiques et notre offre nous permettent de trouver ensemble la réponse adéquate aux attentes des familles.

Je suis consciente des nécessaires mises en œuvres attendues par la loi ASAP - évolutions des métiers de la garde individuelle, des modalités de garde, des missions des RAM, et du changement de nom – du RAM en RPE – Relais Petite Enfance.

Sachez que ces liens, entre vous, avec les animatrices de RPE et les élus, concourent au bien vivre ensemble.

Les élus ont besoin de vos retours de terrain pour mener une politique ancrée sur une réalité assumée. Je vous renouvelle une fois encore mes remerciements pour votre professionnalisme et la qualité de vos accueils pour nos familles ! »



Isabelle BOISSIERE
Vice-présidente déléguée aux affaires sociales



Sommaire

Si on parlait de vous ? Page 2

EN BREF : Page 4

LE DOSSIER LEGISLATION : de nouveaux dispositifs pour les parents employeurs d'assistante maternelle Page 6

LE DOSSIER PEDAGOGIQUE : l'humour chez le tout-petit Page 7

RESSOURCES D'AILLEURS : qui va garder les enfants ? Page 8



Si on parlait de vous ?

Une étude qualitative d'observation ethnologique réalisée de juillet à novembre 2018 par Cécile ENSELLEM, docteure en sociologie, au domicile des assistantes maternelles met un coup de projecteur sur leurs pratiques.

Cette étude révèle tous les aspects positifs de votre rôle dans la socialisation, l'éveil et le développement du jeune enfant sans masquer les difficultés de cet accueil. Une façon de valoriser l'accueil individuel, grand oublié des réformes et souvent mis à mal dans l'opinion publique.

Porter attention à chaque enfant.

L'étude souligne que la personnalisation de l'accueil est un enjeu fondamental.

Il s'agit au quotidien de jongler entre les besoins différents de chaque enfant. Pour parvenir à ce fragile équilibre : prendre le temps d'observer chaque enfant afin d'ajuster ses pratiques en conséquence.

Être vigilante au rythme de chacun des enfants, rester disponible pour répondre aux sollicitations des uns et des autres, un exercice délicat mais qui permet de nouer une relation privilégiée avec chaque enfant.

Utiliser ses compétences et savoirs professionnels.

Pour accompagner au mieux chaque enfant, ne pas hésiter à s'appuyer sur vos connaissances acquises notamment lors de formation mais aussi grâce à votre savoir-faire consolidé tout au long de votre vie.

Enfin et bien sûr, tenir compte des capacités individuelles de chaque enfant accueilli.

La vie quotidienne au domicile est l'occasion de multiples apprentissages et échanges avec les enfants.

Un monde où chaque enfant est unique... mais pas seul !

L'accueil chez l'assistante maternelle est donc un accueil personnalisé mais pas forcément individuel.

L'enfant y évolue souvent dans un monde partagé avec d'autres enfants et où les interactions sont importantes. Les enfants s'approprient le cadre sécurisant posé par la professionnelle grâce à des moments ritualisés.

Cette observation des pratiques au quotidien révèle toute la complexité du métier d'assistante maternelle : gérer seule un groupe d'enfants, mobiliser des ressources physiques et émotionnelles...Cela engendre une réelle fatigue physique et mentale.

Sortir de chez soi... bon pour la santé, l'éveil, la socialisation et les échanges.

Pour les assistantes maternelles, les sorties sont nécessaires au bien-être et à la santé des enfants, à leur développement général, à leur besoin de découverte et constituent de plus, un soutien à la socialisation.

Au cours de ces sorties notamment au RPE 😊, les assistantes maternelles se côtoient, échangent, se soutiennent, s'entraident. Il est très important de combattre l'isolement lié à votre profession.



Composer avec les attentes des parents qui sont aussi des employeurs.

Vous devez jongler avec souplesse entre les attentes éducatives de parents et votre statut de salariée de ces mêmes parents, tout en plaçant l'enfant au cœur de leurs préoccupations.

Vous devez rassurer les parents en leur montrant tout votre savoir-faire, prendre soin de l'enfant tout en veillant à ce que les termes du contrat et vos droits soient respectés et qu'une relation de confiance s'instaure durablement.

Cela n'exclut pas des moments de tensions ou l'apparition de conflits ponctuels. La coéducation n'est pas une mince affaire. D'où l'importance, au moment de la signature du contrat d'être vigilante à ne pas accepter des parents qui sont à l'opposé de vos valeurs et convictions.

Certains conflits entraînent la rupture de l'accueil. Un moment toujours difficile à vivre surtout quand cela survient après plusieurs mois d'accueil.

Un métier qui mérite davantage d'attention.

L'un des points de conclusion de l'enquête, chez les assistantes maternelles rencontrées, est de noter que le métier souffre d'une mauvaise image.

« peut-être parce que, comme dans de nombreux métiers, on sait « faire » et « faire bien », mais on ne sait pas suffisamment parler et mettre en valeur toutes ses compétences.

Les assistantes maternelles le disent : parler de son quotidien avec les enfants, comme c'est difficile, tout semble aller de soi, c'est normal, pas de quoi en faire un discours... mais les parents qui emploient pour la première fois une assistante maternelle ne connaissent rien ou si peu du métier. Ils ne soupçonnent pas la complexité du travail des assistantes maternelles.

A vous assistante maternelle, d'expliquer aux parents votre quotidien...

Pour retrouver l'intégralité de cette étude exploratoire sur les pratiques des assistantes maternelles <http://www.unaf.fr/IMG/pdf/étude-pratiques-assistantes-maternelles.pdf>



En bref...

AUGMENTATION DU SMIC AU 1^{er} août 2022

Suite à la hausse du SMIC, le salaire minimal augmente à partir du 1^{er} août 2022 et passe de 3.06€ à 3.11€ bruts par heure d'accueil soit 2.43€ net.

Pour rappel, la nouvelle convention collective des assistantes maternelles fixe les indemnités d'entretien minimales à 90% du minimum garanti (3.94€).

L'indemnité d'entretien minimum pour une journée de 9h d'accueil augmente à 3.55€.
En dessous de 6h44 minutes de garde par jour, l'indemnité d'entretien minimum est de 2.65€ par jour, quelque soit le nombre d'heures travaillées.

AIDES SOCIALES IRCEM

Assistants maternelles, vous bénéficiez via votre caisse de prévoyance, d'actions sociales et de retraite, l'IRCEM, d'aides financières. Il vous est proposé désormais de réaliser en ligne votre diagnostic pour connaître les aides auxquelles vous êtes éligibles.

Les aides sociales auxquelles vous êtes éligibles vous seront automatiquement indiquées en fonction de votre diagnostic.
Si vous bénéficiez d'une aide sociale de l'IRCEM, celle-ci n'est ni imposable ni remboursable.

COMPLEMENT LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE

Les parents employant une assistante maternelle peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'aides financières destinées à atténuer l'impact des charges liées à la garde des enfants sur le budget familial.

La **Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** comprend une aide financière en matière de garde d'enfant prenant la forme d'un **complément de libre choix du mode de garde (CMG)**.

La PAJE comprend également une prime à la naissance ou à l'adoption, une allocation de base et un complément de libre choix d'activité

Cette aide est versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA) aux familles résidant en France et assurant la charge effective d'un enfant. Elle couvre une partie de la rémunération de l'assistante maternelle qui assure la garde des enfants et prend en charge la totalité des cotisations et contributions sociales liées à sa rémunération.

Le droit au complément mode de garde est accordé pour la garde des enfants âgés de moins de six ans.

En cas de garde d'un enfant de plus de six ans par une assistante maternelle, le parent ne peut bénéficier ni des aides financières PAJE, ni de la prise en charge des cotisations sociales dues pour les salaires versés.

Toutefois, concernant **les fratries dont l'un des enfants âgé de moins de six ans et l'autre de plus de six ans sont accueillis par la même assistante maternelle**, la prise en charge des cotisations sociales est **a-priori** effectuée sur l'ensemble des salaires versés (garde des deux enfants).

Le formulaire de déclaration proposé par Pajemploi ne fait en effet apparaître qu'un nombre global d'heures d'accueil et le salaire correspondant versé à l'assistante maternelle sans tenir compte de l'enfant concerné.

Si les enfants de la fratrie sont gardés par deux assistantes maternelles différentes, seul celui de moins de six ans ouvre droit à la prise en charge des cotisations sociales.

Le droit au complément est ouvert à compter du premier jour du mois civil au cours duquel la demande est déposée. Le montant du CMG accordé varie selon : les ressources du foyer, le nombre d'enfants, l'âge du ou des enfants à garder, le mode de garde choisi. Il cesse au premier jour du mois civil suivant celui au cours duquel l'une des conditions cesse d'être remplie.



Dossier législation : De nouveaux dispositifs pour les parents-employeurs d'assistantes maternelles

Dans un souci de simplification, l'URSSAF a développé de nouveaux dispositifs. « mon PAJEMPLOI au quotidien », aide à la fin de contrat, avance immédiate ou crédits d'impôts pour les enfants de plus de 6 ans...

DES OUTILS POUR SIMPLIFIER LES DEMARCHES

L'un des objectifs de l'URSSAF est clair : réduire et simplifier la gestion administrative liée aux contrats entre les parents et assistantes maternelles.

[Un accompagnement des parents-employeurs à la fin du contrat](#)

La fin d'un contrat n'est pas toujours chose aisée. Il faut procéder au licenciement du salarié, calculer l'indemnité de licenciement et lui remettre plusieurs documents (certificat de travail, attestation employeur, reçu du solde de tout compte.) De quoi en décourager plus d'un. C'est pourquoi l'URSSAF, en lien avec Pôle Emploi souhaite accompagner au mieux les parents-employeurs : la marche à suivre a donc été simplifiée, leurs obligations sont détaillées et les familles pourront obtenir facilement les documents à remettre à leur salarié.

[Une appli pour faciliter l'organisation entre les parents-employeurs et leur salarié](#)

Dès septembre 2022, les parents-employeurs pourront télécharger sur leur mobile, l'application « mon Pajemploi au quotidien ». Cette application permettra « de suivre le nombre d'heures de garde effectuées et d'automatiser les calculs d'heures réalisées à partir du contrat liant les parents-employeurs à leur assistante maternelle et d'un planning partagé mis à disposition des parents et assistante maternelle (heures travaillées, congés, déclaration...).

Parents-employeurs et assistantes maternelles pourront ainsi consulter les rémunérations et les congés en cours d'acquisition, acquis et pris.

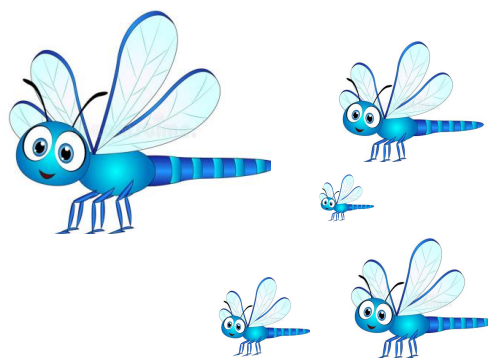
Les familles pourront par le biais de cette appli, valider leur déclaration Pajemploi.

[Un système de chatbot pour répondre aux interrogations des parents-employeurs.](#)

A la fin du mois, les parents-employeurs trouveront sur leur espace un chatbot (agent conversationnel). Il a pour fonction de répondre en live aux questions les plus fréquentes. L'objectif est d'aider les usagers mais aussi de dégager du temps aux conseillers Urssaf qui pourront ainsi « concentrer leur expertise sur les situations les plus complexes, nécessitant un accompagnement et une analyse personnalisés ».

[Avance immédiate de crédit d'impôt : pas avant 2024 pour la garde des moins de 6 ans.](#)

L'URSSAF annonce aussi que, dès septembre 2022, les familles qui ont recours pour leurs enfants de plus de 6 ans à la garde d'enfants sur CESY pourront bénéficier d'une avance immédiate du crédit d'impôt, via CESU +. En pratique les parents-employeurs n'auront plus à attendre une année pour le percevoir comme c'est le cas aujourd'hui. Pour les moins de 6 ans, il faudra patienter encore un peu. Le dispositif sera déployé à partir de 2024... ■



Dossier pédagogique : l'humour chez le tout-petit

Et oui ... l'humour n'appartient pas qu'au monde des adultes. Vous le vivez certainement chaque jour avec les enfants que vous accueillez. Nos chers-petits ne sont pas en reste pour nous faire des sourires, des blagues ou parfois avec les plus grands, des jeux de mots. Mais même étrange que cela puisse paraître cela commence très tôt. L'humour est une notion présente dans la vie de l'enfant dès les premiers mois de sa vie. L'adulte n'en a pas alors forcément conscience.

L'humour fait, en effet partie des nombreux apprentissages des enfants et des facteurs essentiels entrent en jeu pour qu'il se développe.

L'humour, selon la définition du Larousse : « la forme d'esprit qui consiste à dégager les aspects plaisants et insolites de la réalité, avec un certain détachement. »

Le rire est défini comme « la manifestation d'une gaieté soudaine par l'expression du visage et par certains mouvements de la bouche et des muscles faciaux, accompagnés d'expirations plus ou moins saccadées et/ou bruyantes. »

Deux définitions qui montrent que l'humour peut appartenir tantôt au domaine de l'esprit, tantôt à celui des sens. Néanmoins, ces deux définitions semblent nous montrer en tout cas, que l'humour fait du bien.

Mais alors qu'est-ce qui fait rire les tout-petits ?

Dès les premiers jours de sa vie (environ jusqu'à 6 semaines), le bébé peut sourire mais ce ne sont que des réflexes physiologiques de bien-être. Il les manifeste souvent après la tétée ou pendant l'endormissement, un « lâcher-prise », un sourire aux anges...

Ce n'est qu'entre 6-8 semaines que vont apparaître les premiers sourires qui se feront en réaction à quelque chose : un événement dans son environnement, par la vue de visages humains par exemple (bien souvent celui de ses parents), une sorte de mimétisme puisque l'enfant sourit à ses parents qui lui sourient en retour.

Cet humour peut paraître rudimentaire mais il existe et correspond au même caractère rudimentaire de son développement cognitif à l'instant T... chaque chose en son temps et à son rythme.

A l'âge de 6 mois environ l'enfant commence à repérer les comportements des personnes qui l'entourent, un papa qui le surprend en bondissant du salon comme une grenouille, une mamie qui fait de drôles de bruits avec sa bouche ou encore maman qui joue à « coucou caché » avec les mains sur le visage. Ce qui relève de l'inhabituel va le faire sourire ou parfois lorsque cela est répété plusieurs fois, rire aux éclats.

Dans cette relation, le rire de l'adulte va également accompagner ces éclats de rire et apporter à la scène une dimension humoristique. Comme pour beaucoup d'apprentissage, l'échange a une place importante. Les chatouilles, les grimaces ou les sons comiques qui vont provoquer des rires ou éclats sont souvent stimulés par les sens de la vue, du toucher (la bête qui monte...) ou de l'ouïe vont apporter du plaisir au tout-petit.

Vers 18-24 mois : le fait de se mouvoir va apporter d'autres perspectives d'exploration du rire. En effet, l'enfant va découvrir par ses propres moyens, l'univers des objets et va développer une connaissance de leur usage. Ainsi tout usage inhabituel d'un objet qu'il connaît va induire un effet de surprise encourageant une réaction de plaisir et de rire. (exemple : son grand frère mettant un écumeiro sur la tête en guise de chapeau...).

Il rira des drôleries de son entourage avant de peu à peu, être lui-même à l'initiative de celles-ci.

A trois ans, au moment où l'enfant est en acquisition de la propreté, se profile l'humour scato : et oui, le « pipi-caca » ou « caca-boudin », le font beaucoup rire mais tout cela va s'estomper vers 5-6 ans.

Un humour qui refait surface parfois à l'adolescence, on ne sait pas trop pourquoi ... 😊

Les gros mots vont être eux-aussi retenus, répétés et placés pour faire rire.

Plus tard vers 6-7 ans, l'enfant comprend les jeux de mots et les devinettes. En comprenant que les mots ont plusieurs sens, il va en jouer (exemple : que dit une maman baleine à son bébé qui bouge trop ?... cétacé / c'est assez...). Il développe ses capacités cognitives en même temps que son sens de l'humour. A cet âge, il est également friand des chutes ou maladresses qui le font rire.

Un enfant qui a de l'humour est plus optimiste et a une meilleure estime de lui. Car en effet, l'humour et le rire servent à dédramatiser des difficultés, diminuer le stress et certaines peurs.

Un tout-petit peut rire plusieurs fois de la même blague. La répétition le rassure.

Chez l'enfant, l'humour est également associé à la créativité et au partage. Combiner un moment de plaisir avec ses pairs, interagir avec eux.

Comment développer le sens de l'humour chez le tout-petit ?

Pour développer l'humour, il faut être drôle soi-même, le cercle familial, l'assistante maternelle ou autres professionnels y contribuent. Par imitation, l'enfant va lui-même développer ce sens, les grimaces ou les blagues que le parent fait à l'enfant influencent le développement de son sens de l'humour. Néanmoins dans cet apprentissage, il faut aussi préciser que certains mots ou blagues peuvent blesser. Il faut lui apprendre aussi à ne pas aller trop loin.

Ce guidage dans l'apprentissage de l'humour vaut également pour dédramatiser des petits problèmes de la vie quotidienne, un vêtement taché ou déchiré, un vase cassé. Le parent en prenant ces problèmes avec humour aidera **l'enfant à prendre avec plus de légèreté ses propres déceptions ou échecs. De l'humour positif.**

En définitif, l'humour fait partie des apprentissages.

Continuez à lui apprendre l'humour positif.

« Apprendre à rire aux dépens des autres et de soi-même, concourt à faire devenir l'enfant, un adulte conscient et respectueux. ».

Source : naître et grandir
Les pros de la petite enfance

Quelques idées pour le faire rire...

Karaté

Au moment de changer sa couche, saisissez les pieds ou les mains de bébé, faites-le bouger comme s'il faisait du karaté. Cela lui fait prendre conscience de son corps, ça le fait aussi beaucoup rire...



Les grimaces

Les grimaces font beaucoup rire les bébés. Transformez le tout en concours et les plus grands auront aussi plaisir à déformer leur beau visage...



Les chatouilles

Les enfants raffolent des chatouilles ! D'ailleurs, ils en redemandent. Les livres comme **tu ne peux pas m'attraper** ou **M.Chatouille**, qui se terminent par une séance intense de chatouilles les font tellement rigoler !

Ressources d'ailleurs : qui va garder les enfants ?

Les besoins d'accueil pour la petite enfance sont en augmentation dans tous les pays d'Europe, et ce malgré la tendance générale à la baisse des taux de fécondité. Ces besoins sont liés à l'augmentation générale du taux d'activité féminine et à l'augmentation du nombre de familles.

En Europe, seulement un quart des enfants entre 0 et 3 ans ont été accueillis dans des structures formelles (crèches) en 2006 (étude Eurostat).

Les chiffres varient énormément ! 73% pour le Danemark, 59% en Islande, 45% pour la Suède et les Pays-Bas, 31% pour la France, 2% pour la République-Tchèque et la Pologne, 33% au Royaume-Uni et au Portugal.

Différentes conceptions de la prise en charge de la petite enfance

La petite enfance peut être considérée comme une étape en soi du développement, bien distincte du monde scolaire. C'est le cas des pays comme l'Allemagne où les jardins d'enfants sont développés. Les enfants y sont encadrés par des éducateurs et non des enseignants. D'autres pays ont développé des systèmes unifiés de prise en charge des enfants de la naissance à l'âge de la scolarité obligatoire, sous la tutelle d'un seul Ministère (par exemple le Ministère des Affaires sociales en Norvège).

La prise en charge de la petite enfance : une priorité variable entre Nord et Sud

Seuls les pays scandinaves considèrent qu'il existe un DROIT à un service d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans. Dans tous les autres pays européens, l'accès universel aux services d'accueil ne devient une priorité politique que pour les enfants de plus de 3 ans.

Dans les pays scandinaves, les communes ont l'obligation d'accueillir les jeunes enfants. L'implication des parents dans l'organisation, les orientations, les budgets des structures d'accueil est très forte dans ces pays.

L'investissement, marque d'un engagement des gouvernements, est très net dans les pays Nord, où le niveau de vie est plus élevé. Le taux d'emploi des femmes y est particulièrement fort.

En Suède, en cas de maladie d'un enfant de moins de 12 ans, ses parents ont droit à une indemnité parentale maximale de 60 jours par enfant et par an.

Dans les pays du Sud, le réseau des crèches est insuffisamment développé. Les modes de garde informels (par la famille) dominant. Il existe des disparités territoriales fortes entre les communes offrant des structures d'accueil convenables et d'autres où elles sont très insuffisantes.

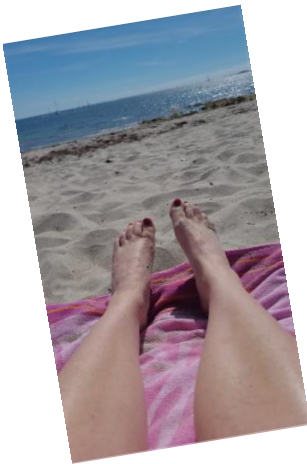
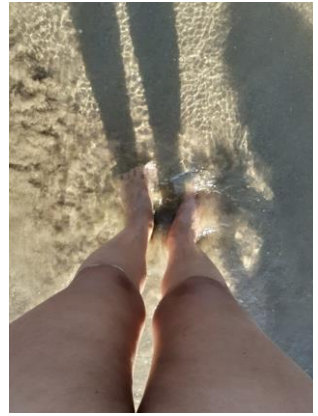
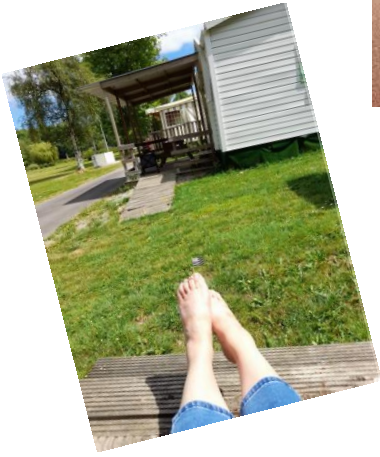
Des politiques familiales incomplètes voire inexistantes, un facteur d'inégalités sociales

En Pologne, le taux de fécondité des femmes a chuté, atteignant un des niveaux les plus bas d'Europe. Or, aucune prise en charge de la petite enfance n'est développée dans le pays. Seuls 2% des enfants de moins de 3 ans sont accueillis dans des structures collectives. Ces chiffres sont similaires à la situation en République Tchèque. En Allemagne, le réseau des crèches est sous-développé. Moins de 10% des enfants de moins de 3 ans peuvent bénéficier d'un mode d'accueil hors de la maison familiale. Les inégalités entre hommes et femmes sont entretenues par les politiques familiales incomplètes et/ou qui manquent de cohérence. Les aides à la conciliation entre vie professionnelle et prise en charge de l'enfant de moins de trois ans existent, mais sont souvent adossées à des critères sociaux. Ce sont les femmes dans leur grande majorité qui renoncent à un emploi à plein temps. A titre d'exemple, à peine plus de la moitié des mères britanniques d'enfants de moins de 5 ans travaillent à temps complet.

Pour en savoir plus :

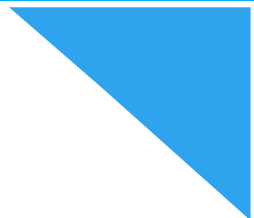
– Les politiques familiales des pays développés : des modèles contrastés / Olivier Thévenon, *Population et société*, septembre 2008.

– Accueil de la petite enfance en Europe / Sylvie Rayna, *Mission maternelle*, Académie Aix-Marseille.



LES VACANCES DES ASS MAT





Vous souhaitez recevoir la gazette par mail ou voie postale, n'hésitez pas à contacter le RPE.

CHANGEMENT DE SITUATION : assistante maternelle, pensez à informer votre RPE.

Coupon à retourner au RAM de la CCBL – 345 chemin des Ouches – 45310 SOUGY ou par mail
rpe@cc-beauceloiretaine.fr


Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tél : Mail :

- Je peux accueillir enfants à la journée
- Je peux accueillir enfants périscolaire
- Pas de nouvel accueil possible
- Je n'exerce plus





RELAIS PETITE ENFANCE
De la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine
345, chemin des Ouches
45410 SOUGY
Tél : 02.19.23.00.46
Courriel : rpe@cc-beauceloiretaine.fr

Permanences
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi 13h30 - 17h
Mercredi 9h - 12h / 13h30 - 17h

Secteur Libellules
Hélène ROUX
Tél : 06.21.16.10.57
Courriel : rplibellules@cc-beauceloiretaine.fr

Secteur Papillons
Anne Sophie ECHEVARD
Tél 06.21.16.24.57
Courriel : rpepapillons@cc-beauceloiretaine.fr